

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2019**  
**Séance ordinaire n° 3/2019**

**Présents** : ARANEO Christine, JENESTE Alain, DEPLACE Chantal, BEURRIER Jean-Michel, BAJARD Marie-Noëlle, THEVENOUX Jocelyne, LIVET Julien, CATHELAND Germaine, MATICHARD Frank, DUMAS Mickaël, FERON William.

**Excusés** : AUNOS Daniel donne pouvoir à JENESTE Alain, BOURLIERE Claudine donne pouvoir à BAJARD Marie Noëlle

**Secrétaire de séance** : MATICHARD Franck

**Date de la convocation** : 15 mars 2019

**FINANCES**

1- **Désignation d'un président de séance** : M. FERON William est désigné Président de séance.

2- **Vote des Taux d'imposition 2019** : Mme le Maire rappelle les taux 2018 et propose de les maintenir. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

TAXES	Taux
Taxe d'habitation	6,26 %
Taxe foncière bâti	11,24 %
Taxe foncière non bâti	31,04 %

3- **Vote des comptes administratifs 2018** :

BUDGET COMMUNE	Section	RECETTES	826 706.89 €
	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	601 160.58 €
<hr/>			
	Section	RECETTES	543 673.11 €
	INVESTISSEMENT	DEPENSES	630 745.77 €

Le compte administratif budget commune exercice 2018 est approuvé à l'unanimité.

Au vu des résultats de clôture de l'exercice 2018, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat ci-dessous :

4- Résultat de fonctionnement	=	395 494.68 €
5- Résultat d'investissement	=	705 781.48 €
6- Solde des restes à réaliser	=	- 605 568.14€
7- Affectation en réserve	=	0 €
8- Report en fonctionnement	=	395 494.68 €

BUDGET RESIDENCE	Section	RECETTES	57 413.62 €
	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	22 966.53 €
<hr/>			
	Section	RECETTES	79 541.20 €
	INVESTISSEMENT	DEPENSES	28 188.36 €

Le compte administratif budget résidence exercice 2018 est approuvé à l'unanimité.

Au vu des résultats de clôture de l'exercice 2018, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat ci-dessous :

9- Résultat de fonctionnement	=	68 476.08 €
10- Résultat d'investissement	=	- 28 188.36 €
11- Solde des restes à réaliser	=	0 €
12- Affectation en réserve	=	28 188.36 €
13- Report en fonctionnement	=	40 287.72 €

BUDGET LOTISSEMENT	Section FONCTIONNEMENT	RECETTES	94 470.52 €
		DEPENSES	85 254.52 €
	Section INVESTISSEMENT	RECETTES	42 484.76 €
		DEPENSES	85 254.52 €

Le compte administratif budget lotissement exercice 2018 est approuvé à l'unanimité.

Au vu des résultats de clôture de l'exercice 2018, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat ci-dessous :

1- Résultat de fonctionnement	=	9216.00 €
2- Résultat d'investissement	=	94 745.48 €
3- Solde des restes à réaliser	=	0 €
4- Affectation en réserve	=	0 €
5- Report en fonctionnement	=	9216.00 €

7- **Vote des comptes de Gestion 2018** : Conformes aux écritures des comptes administratifs, les comptes de gestion des budgets Commune, Résidence et Lotissement sont approuvés à l'unanimité.

8- **Vote du Budget Commune 2019** : Après présentation par Mme le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif Commune 2019. Il s'équilibre de la manière suivante :

a. En section de Fonctionnement :	1 141 707.68 €
b. En section d'Investissement :	1 698 589.16 €

9- **Vote du Budget Résidence 2019** : Après présentation par Mme le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif Résidence 2019. Il s'équilibre de la manière suivante :

a. En section de Fonctionnement :	85 287.72 €
b. En section d'Investissement :	75 251.00€

10-**Vote du Budget Lotissement 2019** : Après présentation par Mme le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif Lotissement Gravinière 2019. Il s'équilibre de la manière suivante :

c. En section de Fonctionnement :	145 856.00 €
d. En section d'Investissement :	142 301.48€

### Bâtiment

10- Bar restaurant :

Mme le maire informe les conseillers que la délibération (2-2019-9) prise lors de la séance de Conseil Municipal du 22 février 2019 pour la demande d'assujettissement à la TVA relative à la rénovation du bar restaurant a été rejetée par la Sous-Préfecture du fait de la demande de rétroactivité. Il convient donc de prendre une nouvelle délibération lors de cette séance qui permettra à l'assujettissement de commencer au 1<sup>er</sup> mars 2019. Les conseillers acceptent à l'unanimité.

#### Lot 4 Menuiseries bois

Entreprise CREABOIS – ZA Les Plaines – 42120 PARIGNY

Montant initial du marché 37 757.42 € ht

Avenant n° 4 -2 345.60 € ht

Nouveau montant du marché 35 411.82 € ht

#### Lot 3 Menuiserie ext alu métallerie

Entreprise BAMM – ZA Les Epalits- 42610 St Romain Le Puy

Montant initial du marché 20 119.07 € ht

Avenant n°3 - 2 577.21 € ht

Nouveau montant du marché 17 541.86 € ht

### **Lot 9 Equipement de cuisine**

Ets Morel – ZI 59 Rue de Charlieu – 69470 COURS LA VILLE

Montant initial du marché	8 379.83 € ht
Avenant n°2	95.50 € ht
Nouveau montant du marché	8 475.33 € ht

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces modifications de marché.

Mme le Maire énonce 2 propositions concernant la réalisation du garde-corps à installer sur la terrasse du restaurant :

- devis de l'entreprise BAAM : 2991 € HT posé
- devis de M. Gérard Gondeau : 3169 € HT posé

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de M. Gondeau.

M. Jeneste propose de faire faire une rampe pour la montée de la sacristie à M. Gondeau, en même temps. Le conseil municipal approuve cette décision.

11- Réhabilitation Guillermier : Le conseil approuve à l'unanimité le lancement des appels d'offre

### **Intercommunalité**

12- Schéma directeur d'assainissement :

Roannais Agglomération demande un engagement de la commune pour la désimperméabilisation des sols à hauteur de 300m<sup>2</sup>. Mme le Maire précise que la commune ne peut pas s'engager sur une telle surface. La commune approuve la démarche de gestion des eaux pluviales engagée par Roannais Agglomération et fera son maximum pour désimperméabiliser les sols. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette démarche de gestion des eaux pluviales.

13- Syndicat des eaux de la Teyssonne :

Mme le Maire donne lecture de l'arrêté n°54/2019 fixant le projet de périmètre du futur syndicat.

Le projet correspond au périmètre constitué par :

- Roannaise de l'Eau, Syndicat du Cycle de l'eau (Ambierle, Le Coteau, Mably, Pouilly-les-Nonains, Renaison, Riorges, Roanne, St Alban les Eaux, St Haon le Chatel, St Haon le Vieux, St Leger sur Roanne, St Rirand, Villerest, La Communauté d'agglomération Roannais Agglomération et la Communauté de communes Charlieu Belmont)
- Syndicat Intercommunal des Eaux de la Teyssonne (Changy, La Pacaudière, Le Crozet, Sail les Bains, St Bonnet des Quarts, St Forgeux Lespinasse, St Germain Lespinasse, St Martin d'Estreaux, St Romain la Motte, Urbise et Vivans)
- Syndicat des Eaux de l'Isable (Cherier, Lentigny, Ouches, St Jean St Maurice sur Loire, Villemontais)
- Syndicat d'études, d'exécution et de distribution d'eau potable de St André d'Apchon et Arcon (Arcon et St André d'Apchon)

### **Questions diverses**

14- Droit de préemption : parcelle A1291

Le conseil municipal n'exerce pas son droit de préemption, à l'unanimité.

Séance levée à 22h45